

FORMATION «CÉRAMISTE»

ECHÉANCIER 2025 2026 - FORMALITES D'INSCRIPTION

Ce document prévisionnel est édité à titre d'information pour les futur.e.s candidat.e.s

**De mars à
mi-septembre
2025**

Rendez-vous et entretiens à solliciter avec les Conseiller.ère.s Pôle Emploi

Vous devez rencontrer votre conseiller.ère (Pôle Emploi, Mission locale, CIDFF - Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles, CAP emploi - pour les personnes en situation de handicap) et lui présenter votre projet professionnel et de formation.

C'est une étape indispensable qui permet à votre Conseiller.ère de valider la bonne adéquation entre votre projet de formation, nos prérequis et votre éligibilité au financement.

**De mi mars à
mi avril 2025**

Si vous êtes demandeur.se d'emploi au moment de la candidature, vous devrez enregistrer votre candidature à la formation sur l'application [MaFormationMonEmploi](#). Si vous êtes en région AURA, votre conseiller.ère FT devra le faire lui/elle même.

Hors AURA, votre conseiller.ère doit, dans la mesure du possible, vous délivrer une **prescription de formation par les moyens à sa disposition sur son secteur géographique**. Vous pourrez nous la faire parvenir et vous référencer sur cette plateforme. De là, nous pourrons vous « appeler » afin de valider votre inscription.

Personne ressource pour les Conseiller.ère.s Pôle Emploi :

Muriel ROCQUES, assistante de formation, Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit, 04 75 50 50 85 ou assistanteformation@maisondelaceramique.fr

Financer votre formation :

Pour bénéficier d'un financement de votre cursus de formation par la Région Auvergne Rhône Alpes, le statut requis est celui de demandeur.se d'emploi, enregistré.e à Pôle Emploi, au plus tard début septembre. Il n'est pas nécessaire d'être domicilié.e en Auvergne Rhône Alpes.

Le financement de l'action est un financement collectif régional.

Pour les candidat.e.s pouvant bénéficier d'autres financements :

La Maison de la Céramique fournira à toute personne bénéficiaire de droits à la formation, via un OPCO pro, un dossier de demande de financement complémentaire. Voir aussi la page [dédiée du site](#), chapitre « financement du parcours ».

Cette année encore, nous n'ouvrons pas de place à un.e candidat.e autre que demandeur.se d'emploi. Nous vous remercions de bien vouloir nous en excuser.

Rémunération des stagiaires (DE) en formation :

Les stagiaires, ayant des droits à Pôle Emploi, continuent de les percevoir. Sans droits ou en fin de droits avant la fin de la formation, ils bénéficient d'une aide régionale, accordée individuellement, sur dossier constitué au moment opportun.

Nous étudions vos droits en entrée en formation.

Renseignements sur les [rémunérations sur le site de la Région Auvergne Rhône Alpes](#).



Pour les candidat.e.s en situation de handicap :

La céramique est un métier qui comporte un haut niveau de pénibilité mais il peut être accessible aux personnes en situation de handicap, c'est pourquoi nous adhérons à la démarche inclusive H+ de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Vous pouvez trouver des informations sur la page dédiée de notre site :

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/h/#page-content>

Notre Référente H+ : Marion BOISJEOL, Responsable de formation

Tel 04 75 50 50 84 ou 04 75 50 20 98

Mail : formation@maisondelaceramique.fr

Présentiel :

**Lundi 10 Mars
2025 à 14h00**

Distanciel :

**Judi 13 Mars
2025 à 14h00**

Réunion d'information collective à la Maison de la Céramique Lundi 10 Mars 2025 à 14h, en présentiel :

- Entretien collectif avec les candidat.e.s en vue d'une information sur les métiers de la céramique, leurs conditions d'exercice et le fonctionnement du réseau professionnel.
- Visite de la Maison de la Céramique : locaux de la formation
- Modalités des divers financements.
- Informations sur les dispositions personnelles à prendre par chaque candidat concernant son installation à Dieulefit durant le temps de la formation.
- La rencontre avec les stagiaires de la session en cours ne sera pas possible cette année car ils seront en stage à cette période.
- Nous proposons, pour les candidat.e.s éloigné.e.s géographiquement, une session **en distanciel jeudi 13 mars 2025 de 14h à 14h30.**

Attention l'inscription est obligatoire.

Cet entretien est au bénéfice des candidat.e.s mais ne constitue pas une condition d'entrée.

**CLÔTURE DES
CANDIDATURES
ET DATE LIMITE
DE DÉPÔT DES
DOSSIERS :
17 Avril 2025**

Les dossiers peuvent être déposés « au fil de l'eau » jusqu'à cette date.

Le dossier se compose :

- D'une **lettre de motivation** expliquant l'intérêt du/de la candidat.e à faire la formation et développant ses besoins d'apprentissage dans le domaine de la céramique ainsi que les céramistes qu'il/elle connaît et font référence
- D'un **CV** présentant de façon détaillée l'ensemble des formations et parcours hors et en céramique du/de la candidat.e.
- D'un dossier dédié (de **4 à 10 pages maximum**), dans lequel la/le candidat présentera en détail son projet professionnel : production envisagée, lieu d'installation, équipement prévu, photos de l'atelier et du matériel si déjà existant, le potentiel clientèle du secteur choisi, ainsi qu'un budget prévisionnel qui permettra d'appréhender les perspectives d'installation et de lancement de l'activité, si possible sur 3 ans. Ce dossier a pour objectif de permettre au jury de sonder la connaissance du candidat sur le métier et le domaine d'activité. Il contribue à évaluer l'aspect professionnel du projet mais n'engage pas formellement le candidat à le réaliser « au pied de la lettre », toutes ces données pouvant évoluer avec la formation.
- D'un **dossier photos** (de **4 à 10 pages maximum**) présentant, si elles existent, des réalisations exécutées par le/la candidat.e (réalisations personnelles). Les photos du dossier doivent être si possible légendées : format, matériau(x), technique(s)...

LE DOSSIER DOIT ÊTRE ENVOYÉ :

En numérique au format PDF, par internet (via We transfer, par exemple)

à l'adresse formation@maisondelaceramique.fr.

ATTENTION : Votre dossier doit être envoyé en un seul PDF nommé à votre nom et prénom.

Pour information, vous pouvez assembler vos documents en ligne (sur des sites tels que *ilovepdf* par exemple).

**DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :
(vous pouvez envoyer votre dossier dès maintenant)**

➤ **La version numérique doit nous parvenir au plus tard le 17 Avril 2025 inclus**

**6 Mai 2025
(à confirmer)**

Test n° 1 : Présélection sur dossier
(cf « le livret du candidat »)

**Du 19 au 20 Mai
2025 (à confirmer)**

Test n° 2 : Sélection lors d'un entretien avec le jury
(cf « le livret du candidat »)
Le résultat sera communiqué par mail, dans les 72h suivantes

Début juin 2025

Avis définitif d'admission

Liens et ressources vers la profession :

- Le Collectif National des céramistes : <http://www.collectif-ceramistes.org/>
Pour trouver :
 - L'ensemble des associations régionales du territoire et les professionnel.e.s
 - Le calendrier des marchés potiers 2024, occasion de rencontrer des professionnel.e.s
 - Des informations précises sur les bonnes pratiques économiques, environnementales et sociales
 - L'actualité du métier
 - etc.
- Les Ateliers d'Art de France : <https://www.ateliersdart.com/>
Partenaire de la formation, les Ateliers d'Art de France est le syndicat professionnel représentatif des métiers d'art. Il fédère plus de 6 000 artisans d'art, artistes de la matière et manufactures d'art, ainsi que 125 associations.
- L'association D'Argiles, potiers de Rhône Alpes, partenaire de la formation : <https://www.dargiles.org/>, pour trouver les professionnel.e.s (adhérents) de la région.
- Faire argile : <https://www.faireargile.fr/>
Dans le contexte de déséquilibre planétaire (...) encourager la société à conclure une alliance nouvelle avec l'avenir (...).

Date prévue de début de formation :

Le 22 Septembre 2025 (à confirmer)

Date prévue de fin de formation :

Le 20 novembre 2026 (à confirmer)

Durée de la formation :

1918 heures / 271 jrs / 14 mois

Le statut requis à votre entrée en formation :

Demandeur.se d'emploi

LA FORMATION SE DEROULE À :

LA MAISON DE LA CÉRAMIQUE DU PAYS DE DIEULEFIT, à Dieulefit (26)

POUR ALLER PLUS LOIN :

N'hésitez pas à les consulter sur notre site

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/ceramiste-specialisation/>

H+

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/h/>

ou à le demander à

assistanteformation@maisondelaceramique.fr

Pour vos envois ou demande de renseignement:

Marion Boisjeol, Responsable de la formation et référente H+
ou Muriel Rocques, assistante administrative formation :

Maison de la Céramique

Rue des Reymonds, Parc de la Baume
26220 DIEULEFIT

Tel 04 75 50 50 85

Email :

assistanteformation@maisondelaceramique.fr

Site : www.maisondelaceramique.fr